

Mise en ligne le 12 juillet 2024

**Délibération n° 2024-063
Séance du 11 juillet 2024**

JOP 2024 – Acquisition de parcelles à la
société SOCAREN – Noisy-le-Grand (93)

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, et plus particulièrement son article 2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la société publique locale d'aménagement, de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN) en date du 19 octobre 2023, approuvant la cession, au profit du SIAAP, des parcelles cadastrées section BC n° 508, n° 510 et n° 511 sises Route de Neuilly à Noisy-le-Grand, au prix de 10 000 €,

Vu le rapport de présentation en date du 2 juillet 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'acquisition des biens précités, assortie des servitudes nécessaires au SIAAP pour l'exercice de sa mission,

Considérant l'intérêt pour le SIAAP d'être propriétaire foncier de l'emprise constituant l'assiette foncière de son local technique,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à acquérir les parcelles cadastrées section BC n° 508, n° 510 et n° 511 sises Route de Neuilly à Noisy-le-Grand, pour un montant de 10 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à conclure avec la SOCAREN un acte constitutif de servitudes de passage et d'accès sur le fonds servant cadastré section BC n° 509, propriété de la SOCAREN, au bénéfice du fonds dominant précité.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4 : Dit que les frais, droits, émoluments et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de cette acquisition seront supportés par le SIAAP et seront imputés sur la section d'investissement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

